



MAIRIE
01230 TORCIEU

Le 10 novembre 2022

217 rue Marcoz,
73000 Chambéry
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

REVISION DU PLU

Réunion n°2 - réunion sur le diagnostic - 10 novembre 2022

Participants : Mme GIRAUDET (maire) - Mme BOUQUET - Mme BARBARIN - M. VALERIOTI - Mme MELOTTO - M. PAMBRUN
Mme GILLET (secrétaire de mairie)
M. JOLIVET (agence 01) - M. GADEN (Ecotope).

M. GADEN présente l'état initial du site. Il évoque les conditions particulières de la canicule et de la sécheresse extrême de cet été qui ont rendu les inventaires faune-flore particulièrement difficiles. Il sera nécessaire de refaire un passage au printemps prochain.

M GADEN demande aux élus de lire le rapport et de faire leurs observations.

La STEP d'Ambérieu sera non conforme à l'échéance 2024 : il y a un projet de reconstruction.

La STEP de Mont de Lange est conforme mais il y a un sujet sur les réseaux qui sont en unitaire.

Prévoir de faire le bilan ressources/besoins en eau potable en l'état actuel en l'état futur (selon les perspectives de développement introduites par le PLU). La commune doit saisir le SIERA sur ce sujet

Le PLU de 2012 avait inscrit une zone 2AU au Mont de l'Ange car il n'y avait pas de STEP à l'époque.

Prévoir de faire la mise à jour du zonage d'assainissement avec l'objectif de conduire une enquête publique conjointe avec celle du PLU. La compétence assainissement collectif relève du STEASA. La commune doit saisir le syndicat pour faire la mise à jour.

VB présente la carte du bilan de la consommation d'espace. Seuls sont pris en compte les permis qui ont consommé de l'espace (construction nouvelle sur terrain non bâti) et ceux qui ont créé des logements nouveaux par renouvellement urbain (réhabilitation d'une grange par exemple). La commune doit vérifier les données fournies par VB.

VB présente les enveloppes urbaines et les gisements fonciers bruts. La commune pourra faire des commentaires sur ces gisements si elle considère que certains ne seront pas mobilisables dans le cadre du PLU (pas d'accès, topographie difficile ...).

VB attire l'attention sur le fait que le périmètre proposé pour les enveloppes



ne préjuge pas du futur zonage et du classement en zone constructible ou inconstructible. Il s'agit juste d'un état initial.

VB présente l'inventaire des bâtis mutables qui représente un potentiel de création de logement. La commune doit vérifier les données fournies par VB.

La question du manque de stationnement dans le vieux Torcieu est évoquée. Cette contrainte peut être un obstacle à la réhabilitation. Voir les solutions à apporter dans le PLU en termes réglementaires ou d'aménagement.

Prochaines réunions :

- 12 décembre à 14 heures : suite du diagnostic communal.

Vincent BIAYS